

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 4

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'armée, de faire face à leurs obligations de police politique d'une manière satisfaisante est violemment critiquée dans les milieux civils. Les expériences faites pendant le dernier service actif confirmeraient la supériorité de l'armée dans ce domaine. Mais cela ne veut pas dire que la sécurité du pays est du seul ressort de l'armée ; bien au contraire, les autorités fédérales et cantonales doivent apporter leur contribution en mettant leurs organisations à la disposition de la communauté ; c'est ainsi que toutes leurs forces seront mises utilement et efficacement au service de la Confédération.

On entend souvent dire dans des cercles civils qu'en temps de paix, la police politique doit rester l'affaire exclusive des autorités civiles. Cette opinion ne repose pas sur des bases très solides. La meilleure garantie d'arriver le moment voulu à une solution raisonnable dans l'intérêt du pays tout entier est de développer, sous la direction de l'armée une très étroite collaboration avec les autorités civiles. C'est ensemble qu'il faut tirer parti des expériences et trouver la solution des problèmes nombreux et divers de la défense nationale. Dans cette direction, on peut faire encore beaucoup de progrès.

Premier-lieutenant RIS

Revue de la presse

Lutte contre la surdité. Les stations de dépistage

Court résumé du N° 1 du Journal trimestriel les « Officiers suisses du Service de Santé ». Parmi les différents exposés techniques de ce trimestre, deux peuvent retenir l'attention des officiers de toutes armes. Il s'agit : de la lutte contre la surdité due aux bruits et de quelques remarques concernant les stations de dépistage.

Le bruit, fléau de notre temps, peut amener quelquefois la surdité. Il s'agissait de connaître en dehors des mesures de protection générales et individuelles (insonorisation, diminution des vibrations) qui réagissent à des lois purement physiques et qui sont bien connues, pourquoi seuls quelques individus paraissent touchés. L'auteur de ce travail, le major Langraf de l'Institut de Médecine Aéronautique de l'Aviation et de la Défense contre avions peut conclure : Les conséquences fâcheuses de l'exposition prolongée aux bruits n'ont aucunement le caractère d'un sort inévitable d'un certain nombre de prédestinés. En examinant chaque cas sous son aspect particulier, et en adoptant les mesures préventives à l'ensemble des conditions physiques et psychiques, on arrive à réduire le risque sinon à l'éliminer.

Les stations de dépistage (SDD) appelées à la 1 Div., Hôpital de Campagne 1 Div., n'ont pas été toujours bien comprises de la trp. Leur mission était de constituer un centre clinique, c'est-à-dire un centre qui peut tout mettre en œuvre pour établir un diagnostic afin qu'une décision définitive concernant l'aptitude au service militaire soit prise. Cela demande de la part de l'Of. du S. de S. chargé de cette organisation un travail d'organisation et de préparation énorme, et de la part des cadres d'une U. d'armée un léger sacrifice : les médecins nécessaires doivent être retirés de la trp.

Quel est le résultat pratique de la SDD ? Sur une moyenne de 500 hommes envoyés à cet examen, chiffre qui représente à peu près le nombre des patients examinés par U. d'armée,

20 % sont trouvés aptes et renvoyés à la troupe ;
 18 % sont dispensés du présent service ;
 62 % sont cités devant CVS, et cette CVS n'en trouve que 4 % aptes au service par la suite.

Exprimé d'une autre façon on peut dire que le 30 % des patients examinés présentent un tableau clinique nécessitant une exemption absolue. Ce dernier chiffre à lui seul justifie l'établissement d'une SDD, malgré le coût élevé, afin de ne

pas garder à la trp. des hommes physiquement inaptes, puis ensuite aigris, et finalement revendicateurs et antimilitaristes. Pour préciser encore la valeur de la SDD disons qu'un seul cas de tuberculose pulmonaire dépisté à l'entrée au service coûtera moins cher à l'Armée avec la SDD que ce qu'aurait dû supporter l'AMF pour le traitement, la convalescence, le contrôle et la réadaptation ultérieure de ce malade.

Major G.

Hommage au commandant de corps † G. Marcuard

Notre pays et notre armée ont perdu récemment un homme exceptionnel. Les journaux ont à peine signalé sa mort ; cette réserve eût convenu au défunt. Mais nombreux sont ceux, disciples et subordonnés de tous grades, qui pensent que sa mémoire valait mieux qu'un avis mortuaire d'allure administrative.

C'est que le colonel Georges Marcuard — instructeur d'artillerie, chef d'arme de l'artillerie, chef de l'instruction de l'armée, sans parler de ses commandements à titre d'officier de troupe, au nombre desquels celui d'une brigade d'infanterie — a profondément marqué ceux qui l'ont connu, ont eu affaire à lui et lui en sont reconnaissants.

C'était un être d'élite, échappant à la commune mesure des hommes de chez nous. Son autorité, qui était grande, ne devait rien à ces procédés relevant de l'imagerie d'Epinal, si tentants pour l'officier de métier ; il ne jouait pas de rôle, de personnage plus ou moins habilement choisi, comme c'est si souvent le cas. Il se bornait à être lui-même, en toutes circonstances. Sa prestance naturelle et son beau visage de chef ajoutaient sans qu'il le veuille à ses qualités morales et intellectuelles. Aussi son autorité personnelle était-elle sans exemple chez nous : il en imposait à chacun par sa seule présence.

Plus que personne, il savait que la grandeur du métier militaire réside avant tout dans une foule d'activités humbles en apparence, mais qui doivent être faites avec la même conscience que les autres, réputées importantes. Colonel à trois galons et commandant d'école de recrues à Bière, il passait chaque jour aux cuisines, où, s'il le fallait, il n'hésitait pas à mettre le tablier du cuisinier pour montrer à un chef encore inexpérimenté que l'on peut, même pour 150 personnes, faire du riz qui ne soit pas du mortier !